

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 52

N° 931

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 931

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 52

Supprimer l'alinéa 50.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise, comme pour les médicaments, à ne pas revenir sur les notions actuellement en vigueur pour comparer plusieurs dispositifs médicaux entre eux lors de la fixation de leur prix.